



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

DCM251127_018

APPEL À PROJETS PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE PARKING DU PARC DU COLOSSE

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie :
le 02 décembre 2025

Que la convocation a été faite le 21 novembre 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	32
Représentés :	5
Absents :	8
Total des votes :	37

Monsieur Laurent RAMASSAMY regagne la salle à 19H15

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENEILON Jean Claude, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTEES :

Madame PAYET Catherine Anne, Madame GRONDIN Migline, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN CARPIN Audrey, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

I. CONTEXTE

Le changement climatique et ses conséquences incitent les pouvoirs publics à agir en faveur de la diminution de l'utilisation des énergies fossiles et de la réduction des émissions des gaz à effet de serre. De plus, le contexte national et international nous pousse à remettre en question la sécurité d'approvisionnement en matière d'énergie, et à accélérer le déploiement de centrales de production d'énergies renouvelables.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Réunion, qui fixe des objectifs en termes de développement des énergies renouvelables pour le territoire, permet de préciser l'objectif d'autonomie énergétique de la Réunion à horizon 2030 qui est inscrit dans la loi. En particulier, ce texte prévoit de porter la puissance photovoltaïque installée à la Réunion à 500 MW d'ici 2028, soit une augmentation de 88% par rapport à la puissance installée à fin 2023 (266.2 Mwc).

La Commune de Saint André est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable sur son territoire, s'agissant notamment de la production d'électricité photovoltaïque sur son patrimoine. Il s'agit de valoriser énergétiquement via du photovoltaïque son patrimoine par la mise en place d'un appel à projet. Ce projet fait partie de l'un des piliers majeurs de la mandature : « **Saint-André, Ville Verte et Durable** ».

La Société Publique Locale Energies Réunion a été missionnée pour le développement et la mise en place de l'appel à projets.

Le présent rapport a pour objectif de présenter le lauréat ainsi que les caractéristiques techniques et financières du projet retenu. Le rapport d'analyse des projets reçus est ci-annexé.

II. APPEL À PROJETS

A. OBJET

La Commune a souhaité par le biais de cet appel à projets, sélectionner un opérateur qui assurera la maîtrise d'ouvrage, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le parking du Parc du Colosse. Il s'agissait de faire émerger un projet permettant de valoriser le potentiel en énergies renouvelables du territoire communal, en mettant à disposition du lauréat une surface bénéficiant d'un ensoleillement suffisant afin d'optimiser le rendement de l'installation.

Les zones concernées par l'appel à projets concernent les parkings goudronnés du parc du Colosse, plus précisément les parcelles AB0321(p) et AB0323(p).

B. RAPPELS DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- Conditions de participation : procédure dématérialisée
- Date d'envoi de l'avis : 25/02/2025
- Visite de site obligatoire : 20/03/2025
- Date et heure limite de réception des dossiers : 09/04/2025 à 16h00 (heure locale)

C. RAPPELS DES CRITÈRES DE NOTATION DU PROJET

- Critère 1 : Valeur technique du projet – 40 points
- Critère 2 : Valeur financière du projet – 40 points
- Critère 3 : Exemplarité sociale et environnementale du projet – 20 points

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 974-219740099-20251208-DCM251127_018-DE



III. CHOIX DE L'ENTREPRISE

Quatre entreprises ont fait acte de candidature dans les délais impartis :

- CORSICA SOLE
- ALBIOMA SOLAIRE REUNION
- COREX SOLAR INTERNATIONAL
- GREEN YELLOW EFFENERGIE REUNION

A. CONTENU DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, FINANCIERS ET JURIDIQUES

Toutes les entreprises ayant fait acte de candidature ont fourni un dossier administratif, technique, économique et juridique complet et conforme aux attentes du programme fonctionnel de l'appel à projets. Après analyse des pièces fournies au dossier de candidature, il a été convenu d'agréer les candidatures des quatre entreprises ayant répondu.

B. RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES PROJETS REÇUS ET CLASSEMENT

L'analyse des offres a pour objet d'appliquer le règlement de consultation afin de noter chaque candidat en fonction du dossier de candidature qu'ils ont constitué. En l'état, les éléments fournis par chaque candidat permettent d'obtenir trois notes sur chaque critère. Le classement issu du rapport d'analyse des offres propose de retenir **GREEN YELLOW EFFENERGIE REUNION**.

GREEN YELLOW EFFENERGIE REUNION propose un projet de 499 kWc pour une redevance annuelle de 40 220 €/an après la mise en service de l'installation pendant une durée de 20 ans.

Candidat	CORSICA SOLE	ALBIOMA SOLAIRE REUNION	COREX SOLAR INTERNATIONAL	GREEN YELLOW EFFENERGIE REUNION
SC1.1	9,5	9,3	10,0	9,5
SC1.2	10,0	10,0	10,0	10,0
SC1.3	20,0	10,0	20,0	20,0
SC1	39,5	29,3	40,0	39,5
SC2.1	5,0	10,0	10,0	10,0
SC2.2	2,04	4,75	7,12	15,00
SC2.3	3,79	6,14	10,90	15,00
SC2	10,8	20,9	28,0	40,0
SC3.1	10,0	10,0	10,0	10,0
SC3.2	10,0	10,0	10,0	10,0
SC3	20,0	20,0	20,0	20,0
Note Finale	70,29	70,22	88,02	99,53
Classement	3	4	2	1

Figure 2 : Classement final des projets reçus dans le cadre de l'appel à projets

C. AVIS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE ET DOMAINE PUBLIC

La Commission en présence de la SPLENERGIES s'est réunie le vendredi 7 novembre et a émis un avis favorable sur la proposition susvisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- De retenir la Société **GREEN YELLOW EFFENERGIE REUNION** pour le déploiement du photovoltaïque sur le parking en enrobé du parc du Colosse ;

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents concernant cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le